

Réflexions sur les formes des entreprises agricoles de demain

Moreau H.

Agriculture de groupe

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 6

1971
pages 38-41

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010357>

To cite this article / Pour citer cet article

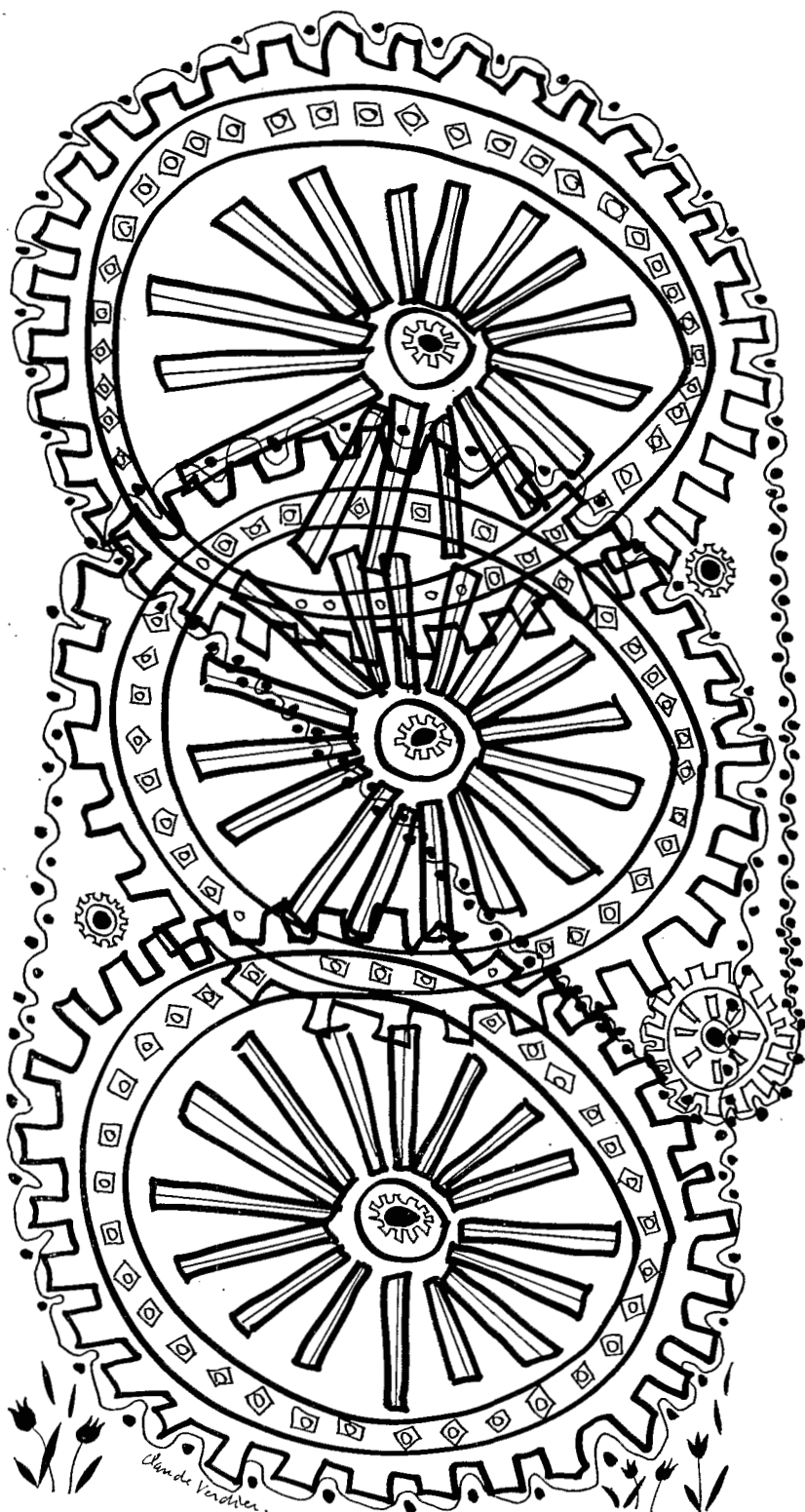
Moreau H. **Réflexions sur les formes des entreprises agricoles de demain**. *Agriculture de groupe*. Paris : CIHEAM, 1971. p. 38-41 (Options Méditerranéennes; n. 6)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Henri MOREAU,
 du Centre
 de l'Agriculture
 d'entreprise
 (C.E.N.A.C.)

Réflexions sur les formes des entreprises agricoles de demain



Agriculture mécanique

Quel sera le nombre d'exploitations agricoles en 1985 ? Nul n'en sait rien. Une certitude cependant : chacune mettra en œuvre des moyens accrus. Autant la spécialisation des entreprises agricoles n'est pas une nécessité inéluctable, autant leur concentration ne fait pas de doute.

La structure des entreprises, sous un mot un peu barbare, recouvre bien une réalité importante : elle est la manière dont sont reliés entre eux les différents facteurs (hommes, terres, équipements, capital) qui contribuent à la production et à la mise à disposition du consommateur de produits ou de services.

C'est en modifiant ses structures que l'entreprise s'adapte aux techniques et aux besoins changeants des consommateurs et aux aspirations nouvelles des producteurs. Il est indéniable que, très souvent, les exploitations agricoles doivent augmenter de superficie pour que les relations entre leurs facteurs de production, leurs conditions d'utilisation ou d'emploi soient améliorées, pour ne pas dire « optimales ».

Le problème est de savoir quelles orientations et quelles formes prendra cette concentration des entreprises agricoles.

I. — LE SECTEUR AGRICOLE N'ÉCHAPPE PAS AUX LOIS DE LA CONCENTRATION ÉCONOMIQUE

La concentration des entreprises agricoles est donc inéluctable. Examinons-en les raisons, les conséquences et les modalités.

A. Pourquoi la concentration ?

Pour trois séries de raisons :

La première, il faut le noter est de *nature sociale* : l'exploitation doit avoir une taille qui lui permette d'employer des *travailleurs*, salariés ou non, *suffisamment nombreux* pour que la durée du travail hebdomadaire ne soit pas excessive et pour que chacun puisse prendre à son tour des congés sans désorganiser la production ».

Ce premier critère appelle deux *remarques* :

- Le problème de taille optimum sur le plan social, des *conditions d'existen-*

ces des entreprises, est bien réel. Le rapport Vedel constate, en effet, que « les exploitants agricoles seront de plus en plus seuls sur leurs exploitations », du fait du taux des départs plus élevés chez les aides familiaux et les salariés agricoles que chez les exploitants.

Une illustration de la réalité du problème : comment l'exploitant, qui est seul sur son entreprise, peut-il la quitter, pour se former, par exemple ?

● La taille optimum de l'exploitation peut différer selon qu'on l'analyse du point de vue social ou sur le plan technico-économique (meilleure utilisation des facteurs de production). Des formules restent à trouver pour atteindre ces deux impératifs, qui sont liés.

La seconde raison invoquée est de *nature économique*. Les dimensions de l'entreprise doivent permettre :

— la combinaison optimale des facteurs de production (considérations techniques et économiques ; par exemple, amortissements normaux d'un matériel moderne) ;

— l'utilisation de méthodes de gestion efficaces. (Exemple : quelle est la taille que doit avoir l'unité de production (unique ou associée) dans un secteur donné, pour se payer les services d'un comptable ?)

Ces considérations sont déjà plus courantes et s'analysent essentiellement en termes d'économies d'échelles. Deux remarques cependant :

● Ce sont des critères de superficie optimum tout à fait objectifs car pratiquement quantifiables. Les travaux de M. Carillon du C.N.E.E.M.A. ont vulgarisé ces notions de tailles optimales des entreprises en fonction des matériels utilisés.

Une simple visite au prochain Salon du Machinisme Agricole constitue une parfaite démonstration de l'évidence que l'exploitation isolée de 18 ha (moyenne nationale) ne correspond pas aux impératifs d'utilisation rationnelle de machines de plus en plus grandes et coûteuses...

● La détermination des tailles optimales d'entreprises en fonction de critères technico-économiques est rendue complexe du fait de la *non-concordance* possible des seuils optimaux de superficie selon les matériels et les travaux.

Exemples :

— le semoir et l'épandeur, techniquement les meilleurs, peuvent correspondre à des surfaces différentes ;

— les chantiers de récolte de blé et d'ensilage de maïs peuvent exiger des disponibilités différentes de main-d'œuvre...

La troisième raison est de *nature commerciale*. C'est la plus discutable.

L'idée fondamentale : des entreprises « agrandies » seront plus à même de suivre les indications données par le marché. Cependant, il faut ajouter que

la réforme de la structure de production doit aller de pair avec une *adaptation des conditions de commercialisation*. Ce qui est important, c'est que celle-ci sera rendue plus aisée par l'existence de véritables entreprises agricoles produisant pour le marché.

B. Une réforme des structures agricoles.

La démarche qui s'est imposée au niveau français prévaut également au plan européen : après l'époque de la politique d'unification des marchés, essentiellement basée sur une politique commune des prix, apparaît la *nécessité d'une action sur les structures*.

Les raisons qui conduisent à cette démarche sont de *trois ordres* :

1. La nécessité d'une réforme des conditions de production agricole est aussi évidente au niveau européen qu'au plan français. Elle trouve son fondement essentiel dans l'existence d'un *trop grand nombre d'exploitations* aux structures *trop étriquées* pour permettre une bonne utilisation des techniques modernes de production et assurer aux hommes qui travaillent sur ces exploitations des conditions d'existence décentes.

2. La recherche d'une *efficacité accrue* des exploitations est un objectif *obligatoire*. Sans en faire une fin en soi, il est cependant évident que mettre ces exploitations en état de *rétribuer correctement* ses travailleurs, de couvrir ses charges en capital et d'autofinancer leur développement constitue un objectif d'un intérêt certain. Certes, un même résultat pourrait être obtenu par une politique systématique d'augmentations importantes des prix des produits agricoles. Mais une telle solution se heurterait fatalement aux objections et des consommateurs et du Ministère des Finances.

L'efficacité n'est pas un vain mot. Elle consiste pour l'agriculture à produire dans les meilleures conditions de quantité, de qualité et de coût des denrées *nécessaires* à la satisfaction de tous les besoins réels.

Cela suppose une maîtrise des techniques et un plein emploi des matériels que conditionne toujours un optimum de dimension.

C'est en *contrepartie* de tels efforts que les producteurs seront en droit d'exiger de la Société la *parité de leurs conditions d'existence*.

Seules, la *négarion des droits du consommateur* et de l'intérêt général et l'*ignorance des contraintes de la concurrence* d'agricultures étrangères et des denrées alimentaires d'origine non agricole, permettent de miser trop systématiquement sur une politique d'accroissement des prix agricoles uniquement reliés aux niveaux et aux variations des coûts de production des exploitations les plus inadaptées dans leurs structures. Il ne saurait être question de faire de la recherche de l'efficacité une fin en soi. La constitution d'exploitations agricoles modernes — de même que la création des grandes surfaces de ventes et la concentration des industries fournisseurs ou clientes de l'agriculture par exemple —

n'ont pas de raison d'être que si elles sont les *moyens* pour aboutir à de meilleures satisfactions de leurs consommateurs respectifs tout en permettant l'amélioration des conditions d'existence de tous les professionnels de ces entreprises tant dans leur travail qu'en dehors de celui-ci.

Ainsi, en ce qui concerne l'agriculture, les mutations qu'implique la réforme de ses structures n'ont de sens que si elles conduisent — et pour les personnes qui quitteront le secteur et pour tous les responsables des entreprises qui s'y développeront — à plus d'efficacité dans l'intérêt général et à l'amélioration de leur sort.

Sinon à quoi serviraient les changements envisagés. Sinon vive l'exploitation familiale traditionnelle !...



Agriculture de chambre.

3. Enfin, au niveau de la C.E.E., est-il concevable d'envisager une *unification des marchés* par une politique des prix, sans, en même temps, élaborer une *politique commune des structures* ? A l'évidence, non.

Ne serait-ce que pour l'*harmonisation des conditions de concurrence*.

Toutes les personnes actuellement employées dans l'agriculture ne pourront (et certaines ne voudront pas) accéder au seuil d'efficacité.

Pour elles, une série de mesures favorisant leurs transferts d'activités ou leur procurant des conditions de vie supérieures à celles qu'elles peuvent tirer de leurs activités de production sont à prévoir.

Le *métier de producteur*, conscient des exigences de la conduite des entreprises suppose *qualification* (et donc

formation à ce métier) et *rigueur* (et donc comptabilité et plan de développement). Ces exigences sont aussi la garantie d'un usage judicieux des aides publiques.

De plus, il importe de mettre l'accent sur la nécessaire *orientation des productions* et donc d'envisager *des mesures complémentaires* pour favoriser le développement *des produits déficitaires* (essentiellement viandes bovine et ovine).

Enfin, conscients de cette évidence qu'il est dangereux d'investir et de produire sans *un minimum de sécurité commerciale*, il faut, par des mesures relatives aux Groupements de Producteurs et à leurs Unions, mettre les agriculteurs en état de maîtriser leurs marchés par une adaptation et *une concentration de l'offre*.

C. Agir sur les conditions de production.

Donc, essentiellement, *rendre possible la constitution du plus grand nombre d'unités économiques* de production, en état de rendre *des services utiles, de façon efficace* : telle est la démarche de M. Mansholt. Elle a toujours été la nôtre. La seule différence étant que nous faisons davantage confiance pour y arriver, aux *modifications des comportements* des hommes qu'à la modification des structures qui nous paraît devoir suivre plutôt, ou du moins accompagner, que précéder cette modification des comportements.

Aucune politique cohérente et suivie ne peut être appliquée si elle ne s'appuie pas sur un *réseau serré d'entreprises agricoles* de formes et de tailles diverses, sagement structurées, *reliées* entre elles et *gérées par des professionnels responsables*. C'est le *préalable* à toute orientation des productions et à toute *organisation* des marchés.

Les directives de la C.E.E. constituent *une politique des entreprises agricoles*, mettant l'accent sur l'essentiel : *l'amélioration des conditions de production*.

Au lieu de s'attarder, comme il l'a été fait trop souvent, sur le colmatage provisoire des *effets* d'un mauvais fonctionnement du secteur agricole (politique de soutien des marchés...) *les experts s'attaquent aux causes, c'est-à-dire aux vrais problèmes*. Il s'agit de favoriser la création d'unités de production en bon état de marche. Au delà d'une politique des structures, aux aspects trop souvent « superficiels », il s'agit réellement *d'une action systématique sur les conditions de production* : une véritable **POLITIQUE DES COÛTS**, dans laquelle nous voyons une heureuse « synthèse » des politiques des prix et des structures : aboutir à des entreprises dont les structures et les responsables pourront *influer sur les coûts de production à défaut de tout miser sur une politique des prix*.

Une telle politique des conditions de production portera attention aux prix et aux structures mais aussi aux relations de l'entreprise avec l'amont et l'aval. Les conditions *d'approvisionnement* en facteurs de production et *d'écoulement* des produits sont également à surveiller par les responsables d'entreprises agricoles.

II. — LA CONCENTRATION DES ENTREPRISES AGRICOLES PRENDRA DES FORMES TRÈS DIVERSES

L'erreur serait de croire que toutes les entreprises agricoles de l'an 2000 revêtiront la même forme.

Trop souvent il a été raisonné comme si toute l'agriculture devait se partager entre les « entreprises à salariés » et les autres. Celles-ci revêtant systématiquement la forme du G.A.E.C., ce qui était reconnaître la nécessaire concentration de fermes par fusion de plusieurs d'entre elles.

Cette approche dichotomique relevait davantage de considérations politiques et irrationnelles que de l'examen des réalités.

Le simple bon sens permet de constater qu'il existe déjà des types très divers d'exploitations.

Il serait certes excessif de dire qu'il existera autant de formes d'entreprises qu'il existera de fermes. Cependant, en cette matière d'évolution des structures d'exploitation, la règle doit être *l'empirisme*. Nous en discuterons donc non pas par grandes fresques théoriques mais par touches successives. Quelques réflexions et exemples.

Trois réflexions

1. *L'avènement des mastodontes*, des conglomérats et autres firmes multinationales n'est *pas à craindre* en agriculture. L'industrie a des règles, des lois, que l'agriculture ne connaît pas. De telles « greffes » seraient, à coup sûr rejetées. Mais à titre expérimental leur éclosion serait positive.

Quelle est la limite maximum d'une

étable laitière ? Nul ne le sait avec précision. Et on peut se demander si on le saura un jour puisque les pionniers sont critiqués et non encouragés... Mais entre la moyenne nationale actuelle de 9 vaches par étable et une moyenne de 50 vaches, il y a un bon chemin à parcourir qui exigera déjà de bonnes années...

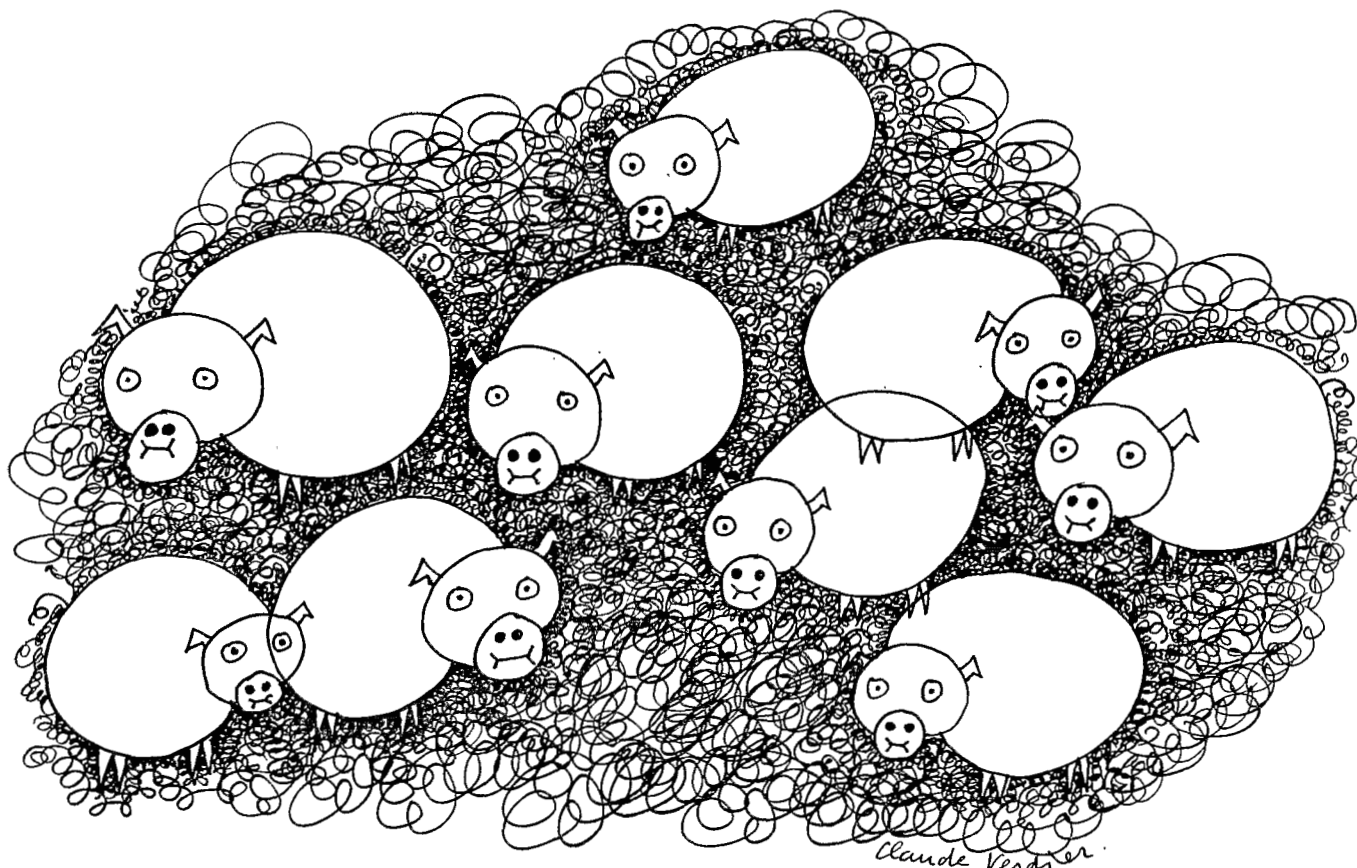
2. Quant à *l'intégration des activités de production agricole* par les firmes d'amont (fournisseurs d'aliments par exemple) ou d'aval (les entreprises de distribution) elle n'est inévitable que si les agriculteurs ne prennent pas eux-mêmes les moyens de fournir des produits et services en quantité, qualité et coût réclamés par les consommateurs. Certes une information et une formation des consommateurs sont indispensables. Mais en ce domaine il ne peut y avoir que des progrès tant leur maturité est douteuse. Surtout en France.

3. *L'importance des considérations relatives au genre de vie, au bien-être pourraient être déterminantes*. Elles pourraient en effet, prévaloir sur des considérations uniquement technico-économiques (amortissement des matériels) ou commerciales (pouvoir de négociation). La notion d'entreprises permettant aux hommes qui en vivent d'accéder à la « société de consommation » et à la « civilisation des loisirs » pourrait s'imposer. Ne dit-on pas que la baisse de la production laitière s'explique partiellement par le fait que de nombreux éleveurs — les jeunes en particulier — ne veulent plus supporter les servitudes quotidiennes de la traite des vaches.

4. *Les relations inter-entreprises sont une voie à privilégier*. La fusion d'exploitation possède désormais, avec le G.A.E.C., un cadre privilégié, mais l'évolution



Elevage industriel



Elevage industriel (suite)

de ces groupements montre qu'ils sont le plus souvent utilisés sur un plan familial ou pour un atelier partiel.

Faut-il en conclure que la concentration paraît bien aléatoire si elle se poursuit à ce rythme ?

Les statisticiens risquent de répondre par l'affirmative, car pour eux force est bien de partir d'une « unité », définie par des caractéristiques technico-économiques. Il est dans ce cas probable que le phénomène de concentration observé sera très lent.

Mais il est une autre voie de la concentration la plus fréquemment et la plus anciennement utilisée par l'agriculteur.

Elle prend toutes sortes de noms et de formes : assistance mutuelle, C.U.M.A., entraide, banque du travail, etc... en un mot toutes les relations inter-entreprise trouvées spontanément par les agriculteurs.

La réalité économique résultant de ces rapports est très certaine, mais elle ne constitue pas souvent une réalité juridique permanente, et, de ce fait, est très souvent rebelle à l'analyse statistique qui part de l'exploitation.

Pourtant, il s'agit là d'un phénomène capital par quoi se réalisera, pour une bonne part, la nécessaire adaptation des exploitations agricoles.

Donnons quelques exemples pour illustrer les voies envisageables :

— Quatre producteurs de maïs consti-

tuent en commun un atelier porc pour assurer une meilleure revalorisation de leurs céréales. Ils recourent à la formule juridique du Groupement d'Intérêt Économique (G.I.E.).

— Quatre agriculteurs très moyens (moyenne de leurs fermes 20 ha) achètent en commun... une bétonneuse pour construire ensemble des porcheries solides mais artisanales, moins coûteuses que les constructions du Génie Rural. Tout compte fait, ces agriculteurs ont calculé qu'il leur était bénéfique de sous-traiter, à des entreprises de travaux spécialisées, la récolte de leur maïs et de consacrer leur temps et leur argent économisé (en n'achetant pas le matériel d'ensilage) à la construction de porcheries.

— Les relations contractuelles entre naisseurs et engraisseurs pour les productions bovine et porcine relèvent également d'une approche inter-entreprises.

Au total, les voies d'évolution des entreprises agricoles iront, généralement, dans le sens d'une concentration accrue des moyens mis en œuvre, afin de mieux les utiliser. Mais cette concentration s'accommodera de cheminements et de formes très diverses.

Les entreprises agricoles de demain se caractériseront sans doute par les « innovations d'organisation » et le sens du travail en commun de leurs responsables. Et non tellement par leur gigantisme.